

Convocation du conseil municipal : le 27 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Didier ROUSSEL,

Maire

Mmes et Mrs, DELAUTTRE Richard, DRIEUX Frédéric,

Adjoints

Mmes et Mrs, VANDAPEL Joel, DEGRAND Jean Michel, DECLERCQ Annick STAIB Audrey, VAESKEN Ludovic, VAESKEN

Stéphanie, ROY Sylvain, JOLY Peggy,

Conseillers Municipaux

Excusés : SENICOURT Sabine (pouvoir à Sylvain ROY), COURTOIS Julie (pouvoir à Stephanie VAESKEN, VANDEWALLE Nathalie (pouvoir à Richard DELAUTTRE), DEREMETZ Pascal (pouvoir à Audrey STAIB), DERVILLERS Stéphane (pouvoir à Didier ROUSSEL), DEVULDER Elise (pouvoir à Fred DRIEUX sauf pour l'AFF 1254 pour laquelle elle ne participe pas au vote).

Excusés : DUBREUCQ Guy, DESMIDT Dehlia

Secrétaire de séance Audrey STAIB, assistée d'Hélène ROULEZ, DGS

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal des 24 juin et 6 juillet 2022
2. Vente du centre paroissial
3. CRAC de la ZAC de la clé des champs 2021
4. Appel à projet SIECF ACTEE GRDF

Initiatives des élus

PV des 24 mai et 6 juillet 2022 adoptés à l'unanimité

2022 - 08 - 082/90 - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

AFF 1254

Vente ensemble immobilier rue de la procession

Rapporteur : Didier ROUSSEL

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier (A 1030) chemin de la procession pour une surface totale de 174 m².

La surface utile du bâtiment est de l'ordre de 250 m². Il comprend, au rez de chaussée : un premier garage d'une surface de 62m², d'un second garage pour une voiture, un local à usage de chapelle de 30m², une pièce occupée par une citerne à fioul, un hall d'entrée desservant les niveaux disposant d'un escalier métallique. Au 1^{er} étage, plusieurs pièces formant un plateau d'environ 100m² ; idem au 2nd étage, un grenier sur la totalité des combles.

Il n'y a plus de raison de rester propriétaire de ce bâtiment qui est très rarement utilisé.

Vu les projets de l'équipe municipale,

Vu l'avis du service des domaines en date du 6 décembre 2021,

Vu l'estimation faite par l'étude Saint-Maxin, Pottiez, Drouard et Delvart,

Vu le mandat donné à l'agence immobilière Fleury,

Vu la proposition faite par Monsieur Jérémy Vermeulen et Madame Elise Devulder,

Après délibération, le conseil municipal décide par 16 voix POUR

- La vente de la parcelle A 1030 à Monsieur Vermeulen et Madame Devulder au prix de 158 000 € (150 000 € net vendeur et 8 000 € d'honoraires agence)
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents liés à cette vente.

2022 - 08 - 090 - URBANISME

AFF 1255

Maitrise d'ouvrage – ZAC de la Clé des champs – Compte rendu d'activités au concédant – Rapport de gestion - approbation

RAPPORTEUR : Didier ROUSSEL

Par délibération du 3 octobre 2018 (AFF1020), la commune d'Esquelbecq a désigné la société Nordsem concessionnaire de l'aménagement de la ZAC de la clé des champs.

Cette délibération a pour objet d'informer le conseil municipal sur les activités conduites par Nordsem au cours de l'exercice 2021 par un compte-rendu annuel comprenant l'état des réalisations des recettes et des dépenses ainsi qu'un bilan prévisionnel révisé.

Si ce document recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 300-1 et suivants, relatifs aux opérations d'aménagement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2018 AFF 1020, autorisant la signature du traité de concession avec Nordsem, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la clé des champs :

Vu le traité de concession signé avec Nordsem et notamment son article prévoyant la présentation annuelle d'un compte-rendu d'activités :

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte rendu annuel au concédant, établi à la date du 31 décembre 2021 et de prendre acte du montant des dépenses et des recettes qu'il contient.

2022 - 08 - 020 - ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1256

Objet : Conversions d'énergie de bâtiments publics

Aide aux raccordements gaz des bâtiments publics (dans le cadre de la convention entre les syndicats d'énergie SIECF TE Flandre, SE60, FDE 80 et GrDF) -

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire de la commune d'Esquelbecq rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce deux compétences principales à savoir celle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et celle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Le SIECF est également conventionné avec GrDF, afin d'accompagner les collectivités du territoire dans leurs conversions d'énergie (passage du fioul au gaz par exemple). Cette conversion permet aux collectivités de prétendre à une aide financière sur leurs travaux.

Ensuite, Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de recourir au gaz naturel dans l'église.

Ces travaux ont vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'utiliser des systèmes plus performants, ayant une bonne attractivité économique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ces travaux **de raccordement au gaz**.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet exposé dans la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de prise en charge au SIECF, dans le cadre de la convention du programme ACTEE, SIECF/SE60/FDE80/GrDF

Fin de la séance à 21h